

# La communauté de communes vous propose un appui technique pour :

- ➔ Réaliser un état des lieux de vos rejets
- ➔ Vous conseiller dans les pré-traitements et aménagements si nécessaire



Elle vous attribuera ensuite une autorisation de rejet, avec convention si besoin.

**N'hésitez pas à contacter la CCDSV.**



## Références réglementaires :

- directive cadre sur l'eau du 23 octobre 2002 ;
- code de la santé publique – L.1331-10 ; L.1337-2 ;
- code général des collectivités territoriales – L. 2224-12-2 ; L.2224-19-1 à 11 ;
- code de l'environnement – R.214-5 ;
- règlement d'assainissement collectif de la communauté de communes Dombes Saône Vallée <http://www.ccdsv.fr/-Eau-et-assainissement-.html>

**Communauté de communes  
Dombes Saône Vallée (CCDSV)**  
67 route de Jassans  
BP 231 - CS 60231  
01602 Trévoux

Tél : 04 74 08 97 66  
Fax : 04 74 08 97 67  
contact@ccdsv.fr  
www.ccdsv.fr

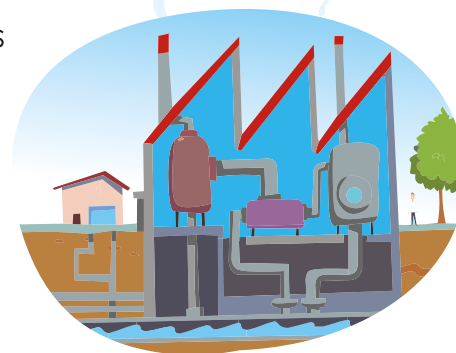
# Qualité de l'eau, l'affaire de tous

Accompagner les entreprises dans le rejet de leurs effluents non domestiques

## Les effluents non domestiques en quelques mots

Les entreprises sont responsables de leurs rejets professionnels, tant en quantité qu'en termes de qualité.

Une mauvaise gestion de ces rejets peut avoir des conséquences graves sur le personnel, les équipements d'assainissement et, en bout de chaîne, sur la qualité des rivières et du milieu naturel.



**DOMBES  
SAÔNE VALLÉE**  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Les entreprises peuvent donc être amenées à réaliser un pré-traitement adapté à la nature de leurs rejets (dégraisseur, débourbeur, déshuileur, séparateur d'hydrocarbures...), afin d'obtenir des effluents conformes aux limites de rejet admissibles dans les stations d'épuration.

Elles doivent aussi obligatoirement demander à la communauté de communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) l'autorisation de rejeter leurs effluents dans le réseau.

Dans certains cas, cette autorisation obligatoire est assortie d'une convention.



### Infos carte



Zone d'activité



Rejet effluents vers...



Boues activées ou lit bactérien



Filtre planté de roseaux ou lagunage naturel